

# Notre offre d'enseignement : La politique des langues à l'école élémentaire.

## L'enseignement

**Notre politique des langues** s'inscrit dans le cadre de la politique des langues du Lycée Français Charles Lepierre, de la PS de maternelle à la Terminale. Elle prend en compte les recommandations de la circulaire « politique des langues » AEFE 2012, et celles de l'IEN de la zone transmises dans son rapport suite à la mission de janvier 2013.

Elle s'inscrit dans le projet d'établissement (2012 – 2015) en particulier l'axe II

### Vivre ensemble dans un contexte multilingue et multiculturel :

*Objectif 1 : Valoriser les langues vivantes grâce à une politique des langues ambitieuse*

*Objectif 2 : S'ouvrir sur la langue et la culture du pays d'accueil*

**Les langues enseignées à partir de la PS sont pour tous les élèves :**

- **la langue française** : langue maternelle ou langue maternelle 2 (le français est la langue de scolarisation)
- **la langue portugaise** : langue maternelle ou langue du pays hôte

**La durée hebdomadaire d'enseignement de (en) langue portugaise** est fixé à

3h30 en CP, 3h15 en CE1, 3h45 au cycle 3,

y compris 1h. de temps de Discipline Non Linguistique (DNL) ou en « doublette ».

**A partir du CE1 l'anglais** est enseigné pour tous les élèves (1h30 hebdomadaires).

**A partir du CE2 l'anglais est proposé en option « horaire renforcé » (3h45) pour une partie des élèves** (seulement pour les élèves non lusophones et sur le choix des familles).

Ces élèves reçoivent un enseignement de durée plus courte (1h30) de langue portugaise, le volume horaire dédié aux langues restant limité à 5h15 sur le temps scolaire au cycle 3.

## Les parcours linguistiques au cycle 2 (CP / CE1) :

<b>CP</b>	Enseignement en langue française :   22h30	Portugais PLP, PLV 1 ou 2  (3 séances : 1h30 + 1h + 1h en DNL ou doublette)	3h45
<b>CE1</b>	Enseignement en langue française :   20h45	Portugais PLP, PLV 1 ou 2  (3 séances : 1h30 + 45mn + 1h en DNL ou doublette)	3h15
		Anglais :  (2 séances : 2X45 mn.)	1h30

D'autres langues sont proposées à partir de la classe de 4<sup>ème</sup> (espagnol, allemand, latin, ...) afin de permettre de proposer à nos élèves un parcours linguistique riche et cohérent.

Voir le document annexe : parcours linguistique de la PS à la terminale

## Trois types de parcours linguistiques au cycle 3 (CE2 / CM1 / CM2) :

(sur un emploi du temps à 26h hebdomadaires, durées indiquées hebdomadaires)

<b>PLP portugais langue première et anglais</b>	Enseignement en langue française :  20h45	Portugais PLP: (3 séances : 1h30 + 1h15 + 1h en DNL ou doublette)  3h45	Anglais : (2 séances : 2X45 mn.)  1h30
<b>PLV (1 ou 2) portugais langue vivante 1 (débutant) ou 2 (avancé) et anglais</b>	Enseignement en langue française :  20h45	Portugais PLV 1 ou 2: (3 séances : 1h30 + 1h15 + 1h en DNL ou doublette)  3h45	Anglais : (2 séances : 2X45 mn.)  1h30
<b>Anglais à horaire renforcé et PLV1 ou 2 portugais langue vivante 1 (débutant) ou 2 (avancé)</b>	Enseignement en langue française :  20h45	Anglais renforcé : (4 séances : 2X45 mn. + 1h15 + 1h en DNL)  3h45	Portugais PLV 1 ou 2: (1 séance : 1 x 1h30)  1h30

### L'enseignement du / en portugais.

A l'élémentaire (CP au CM2), les enfants sont répartis en **groupes d'apprentissage distincts** pour l'apprentissage de la langue : les objectifs et les parcours sont différents selon les profils d'élèves.

**Portugais Langue Première (PLP)** : Les enseignements et les objectifs sont définis parmi ceux des programmes nationaux en articulation avec les programmes français.

**Langue du pays hôte ou Portugais Langue Vivante (PLV)** : Les enseignements sont construits selon le Cadre Européen de Référence pour les Langues (CECRL) en articulation avec les programmes français.

Les niveaux visés sont A1, A2 voire certaines compétences du niveau B1 selon les élèves afin d'acquérir des compétences qui seront validées par des certifications (si possible : Camoes) selon le niveau atteint, fin CM2 ou au moment où l'élève quitte l'école.

Pour permettre une insertion plus rapide des nouveaux arrivants, un cours complémentaire en portugais (PLV pour les débutants) peut être mis en place dans le cadre des activités complémentaires.

#### Le travail par groupes de compétences ou groupes de progrès en langue portugaise

A certaines périodes de l'année, les élèves peuvent être groupés en fonction de leurs acquis et les apprentissages sont organisés afin de viser une compétence identique choisie par les enseignants en fonction de sa pertinence (priorités) et travaillée à différents niveaux de maîtrise.

#### L'organisation de l'heure d'enseignement de Discipline Non Linguistique (DNL) ou en « doublette ».

Les élèves suivent 1h d'enseignement dédié à des contenus autres que la maîtrise de la langue (enseignement en portugais) :

- découverte du monde (cycle 2)
- éléments d'histoire et de géographie liés au contexte local (adaptations du programme du cycle 3) en

parallèle avec les cours en français,

Cette activité peut être menée par l'enseignant(e) de portugais seule ou conjointement par l'enseignant(e) de portugais et l'enseignant(e) de la classe.

Cette heure peut être utilisée à la mise en œuvre de doublettes (mise en parallèle d'éléments entre la langue française et portugaise)

A tous niveaux les élèves participent régulièrement à des **projets ou des sorties à caractère culturel** dans la ville de Lisbonne, ses musées ou ses alentours mais aussi pour voir des spectacles. Ces sorties donnent aux enfants l'occasion de construire un véritable **parcours culturel**. Elles peuvent être préparées en collaboration entre les professeurs d'école et les professeurs de langue.

## L'enseignement du / en anglais.

---

A partir du CE1 l'**anglais** est enseigné à tous les élèves (1h30 hebdomadaires).

**Les apprentissages proposés en langue Anglaise (LV)** visent les objectifs liés au cadre européen des langues : A1, A2 voire B1 selon les parcours (anglais à horaire renforcé ou non) et les élèves afin d'acquérir des compétences qui seront validées par des certifications (British Council) selon le niveau atteint, fin CM2 ou au moment où l'élève quitte l'école.

Les groupes peuvent être constitués dans la mesure du possible en fonction des acquis des élèves (dans le cas d'organisation en barrettes) ou par classe.

Un travail par **groupes de compétences** ou de progrès peut être mis en œuvre à certaines périodes de l'année.

## L'enseignement de l'anglais à horaire renforcé

---

Cet enseignement est proposé à hauteur de 3h45 à partir du CE2 pour une partie des élèves : seulement pour les élèves non lusophones et sur le choix des familles. Ces élèves reçoivent un enseignement de durée plus courte (1h30) de langue portugaise (PLV 1 ou 2), le volume horaire dédié aux langues restant limité à 5h15 sur le temps scolaire au cycle 3.

### Les élèves

Les élèves concernés par l'enseignement de l'anglais à horaire renforcé sont **seulement les enfants qui ne sont pas portugais** (ni binationaux portugais – français ou portugais – pays tiers).

Pour les élèves de nationalité portugaise, ou qui vont souhaiter vivre ou étudier au Portugal un enseignement de portugais à hauteur de 3h45 hebdomadaires est obligatoirement proposé. Cet enseignement doit viser une partie des compétences des programmes nationaux (PLP). Des accords lient notre établissement et le Ministère de l'Education Nationale Portugais dans ce sens.

**Les parents s'engagent pour la totalité du cycle.** Les répartitions sur les parcours se font en fonction des places disponibles.

### Organisation et contenus :

L'enseignement de l'anglais à horaire renforcé comprend 4 séances hebdomadaires :

- 2 séances de 45 mn (en classe entière)
- 2 séances de renforcement (en groupes) :
  - 1 séance de 1h15 (renforcement et langue orale)
  - 1h séance hebdomadaire dédiée à des enseignements en **Discipline Non Linguistique (DNL)** pour l'enseignement en anglais de différentes activités parmi lesquelles : éléments d'histoire et de géographie liés au contexte local (adaptations du programme du cycle 3) en parallèle avec les cours en français.

## L'enseignement du / en français pour les élèves non francophones.

---

Tout au long de la scolarité, des **élèves non francophones** peuvent être inscrits à l'école.

Un **entretien préalable** à l'inscription de ces élèves est organisé, avec la famille et l'élève, lors duquel la situation linguistique de l'élève, son parcours scolaire, ses résultats, le projet et la motivation de la famille sont étudiés. Un test peut être organisé en langue française ou maternelle.

**Des dispositifs d'accueil** de ces élèves non francophones sont mis en œuvre :

- en classe par la différenciation mise en œuvre par les enseignants au sein de leur classe
- des regroupements sont organisés pour plusieurs séances hebdomadaires sur le temps scolaire (éventuellement hors temps scolaire, dans le cadre des activités complémentaires).
- le travail par groupes de compétences ou de progrès mis en œuvre en langue française participe à intégrer ces élèves.

## La continuité du projet au second degré.

En liaison avec la classe de 6<sup>ème</sup>, et à compter de l'année 2014, les enseignements apportés en langue portugaise en élémentaire sont en meilleure cohérence, par des parcours plus harmonisés (groupements PLP, PLV1 et 2 déjà existants au collège).

L'enseignement de l'anglais devra prendre en compte les arrivées d'élèves qui auront suivi des parcours différents. Il est prévu de mettre en place une organisation de cet enseignement en barrettes au second degré, l'enseignement de l'anglais comme DNL est également étudié.

## Document annexe : Parcours linguistiques de la PS à la terminale / Offre en langues au LFCL

	portugais			anglais		espagnol		allemand		italien		latin
	PLP *	PLP / PL2 ou FLM2										
PS	2h45	2h / 1h / 0h**										
MS	3h à 2h45	0h45 à 1h**										
GS	3h15	0H30**										
	PLP	PLV (1ou2)										
CP	3h30	3h30										
CE1	3h15	3h15	PLV (1ou2)	1h30	LV Renforcé							
CE2	3h45(*)	3h45(*)	1h30	1h30	3h45(*)							
CM1	3h45(*)	3h45(*)	1h30	1h30	3h45(*)							
CM2	3h45(*)	3h45(*)	1h30	1h30	3h45(*)							
	PLP	PLV2	PLV1									
6	4h+1h civ	4h	4h	3h								
5	4h+1h civ	4h	4h	3h								2h
4	4h+1h civ	4h+2h DNL	4h	3h		3h		3h		3h		3h
3	4h+1h civ	4h+2h DNL	4h	3h		3h		3h		3h		3h
2	4h+1h civ	4h+2h DNL	4h	3h	en L	3h		3h		3h		3h
1	4h+2DNL	4h+2h DNL	4h	2h (+3h)	2h LELE	3h		3h		3h		3h
T	4h+2DNL	4h+2h DNL	4h	2h (+3h)	2h LELE	3h		3h		3h		3h

Mise à jour TH/ 14 mars 2014

**Rédaction : Thierry Hotin**  
 Directeur des classes élémentaires  
 Diretor das classes primárias  
 Lycée Charles Lepierre  
 Avenida Duarte Pacheco, 32  
 1070-112 Lisboa - Portugal  
 tel : 00.351.213 82 44 00  
[directeur.elementaire@lfcl.pt](mailto:directeur.elementaire@lfcl.pt)  
<http://www.lfcl-lisbonne.eu>